FIP

RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°3

SIGMA
GESTION

FISCALITÉ INCITANT À INVESTIR DANS LES PME

Le FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°3 vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt et des avantages ci-dessous :

a. Une réduction d'impôt immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée),

50% en ISF
(plafond par foyer fiscal de 18 000 €)

OU

18% en IR
(dans la limite de 2 160 € pour une personne seule et de 4 320 € pour un couple marié ou pacsé)

b. Une exonération d'ISF annuelle à hauteur de la quote-part de l'actif du FIP investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI,

c. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

Cette réduction d'impôt vient en contrepartie d'une période de blocage pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2023, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital.

- *Risque de liquidité des actifs du fonds : les titres des sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds étant investi à hauteur de 100% du montant des souscriptions en titre de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.*
- *Risque de perte en capital : le Fonds a vocation à financer des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque en capital.*
- *Les avantages fiscaux sont soumis au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par le fonds peut aller jusqu'au 31 décembre 2023, l'investisseur pouvant toutefois dans ce cas, céder ses parts à un tiers sous réserve de trouver un acquéreur.*

SIGMA GESTION : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET RESPECTUEUSE DE L'INVESTISSEUR

Engagement n° 1

NOUS CONDITIONNONS NOTRE INTÉRESSEMENT À UN OBJECTIF DE PERFORMANCE MINIMUM DE 20% AU TERME (CLAUSE DE HURDLE).

Les gérants de Sigma Gestion ne percevront l'intégralité de leur « intéressement à la performance » que si le FIP RENDEMENT BIEN-ETRE N°3 atteint une rentabilité (nette de frais) de 120% (soit un rendement de 20% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). Cet intéressement est conditionné à la souscription de parts spécifiques par l'équipe de gestion qui pour bénéficier d'une fiscalité attractive, doit investir au minimum 0,25% du fonds. Sigma Gestion a été un pionnier en 2004 et reste à ce jour l'un des rares gérants de FIP et de FCPI à conditionner son intéressement à un objectif de performance (20% de la plus-value maximum).

Engagement n° 2

LE SOUSCRIPTEUR ÉCONOMISE 30% DE FRAIS DE GESTION SUR UN SEMESTRE SI LA VALEUR LIQUIDATIVE DU SEMESTRE PRÉCÉDENT A DIMINUÉ DE 20% PAR RAPPORT À LA VALEUR D'ORIGINE.

Cas n°1 : le souscripteur économise 30% de frais de gestion sur une année si les deux valeurs liquidatives de l'année en question sont inférieures à 80 euros.

Cas n°2 : le souscripteur économise 15% de frais de gestion sur une année si une valeur liquidative de l'année en question est inférieure à 80 euros, et l'autre valeur liquidative de l'année est supérieure 80 euros.

Engagement n° 3

SIGMA GESTION SOUTIENT LA LUTTE CONTRE LE CANCER ET LA LEUCÉMIE DE L'ENFANT.

Nous nous investissons aux côtés de la Fédération « Enfants et Santé ». Association à but humanitaire, la Fédération « Enfants et Santé » s'investit, depuis sa création en 1998, dans le financement de la recherche contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent, grâce aux dons et legs dont elle bénéficie. Le cancer est la deuxième cause de mortalité chez l'enfant de 0 à 15 ans, et la première due à la maladie. L'association s'est fixé trois objectifs à respecter : organiser des manifestations pour recueillir des dons, fédérer la générosité, informer et sensibiliser le public.

Des valeurs fortes et fondatrices :
Cohérence avec les Plans Cancer, transparence absolue dans la gestion et le reporting, sens de l'éthique

La Fédération « Enfants et Santé » s'appuie notamment sur le conseil scientifique de la SFCE, principale société savante médicale à représenter la cancérologie pédiatrique en France. A ce jour, plus de 110 projets de recherche ont été financés pour près de 5 millions d'euros, sans compter les projets structurants. Parmi les parrains de l'association, de nombreuses personnalités : Alice TAGLIONI, Patrick BAUDRY, Evelyne DHELIAT.

Concrètement, pour une collecte de 4 millions d'euros, un montant équivalent à 20 000 euros soit 42% des frais de constitution du fonds seront reversés à cette association. Ainsi en souscrivant au fonds, vous contribuez directement au développement de cette association. Cette opération n'ouvre pas droit à un avantage fiscal supplémentaire à celui obtenu lors de la souscription. Les dons faits à cette association permettent une réduction d'impôts sur les sociétés.

RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°3

Le projet de toute société n'est-il pas le bien-être ?

HONORÉ DE BALZAC

Dans un contexte économique mondial en pleine mutation, il existe en France certaines réalités démographiques intéressantes : une fécondité et une espérance de vie parmi les plus élevées des pays développés.

Actuellement, les enfants de moins de 7 ans et les adultes de plus de 60 ans représentent un tiers de la population française.[1]

En 2050, 22 millions de français seront âgés de 60 ans ou plus, tandis qu'il y aura eu 29 millions de naissances depuis 2014.[1]

RENDEMENT BIEN-ETRE N°3 vise à sélectionner et financer des PME françaises répondant aux besoins spécifiques de ces générations dans des secteurs variés : Santé, Sécurité, Services à domicile, Loisirs et mode de vie, Dispositifs médicaux, Internet, Équipements de santé…

Depuis 2012, Sigma Gestion a déjà collecté plus de 45 millions d'euros sur la thématique du Bien-être.

LES SENIORS ASSURERONT UNE MAJORITÉ DES DÉPENSES SUR LA PLUPART DES MARCHÉS EN 2016.

Les juniors représentent en France 6 millions de clients, qui dépensent chaque année 4,5 milliards d'euros et 95 milliards d'euros par procuration.

ÉVOLUTION DE LA PART DES DÉPENSES DE CONSOMMATION SES SENIORS PAR SECTEUR ENTRE 2005 ET 2016
(EN %, ● 2005, ● 2016)

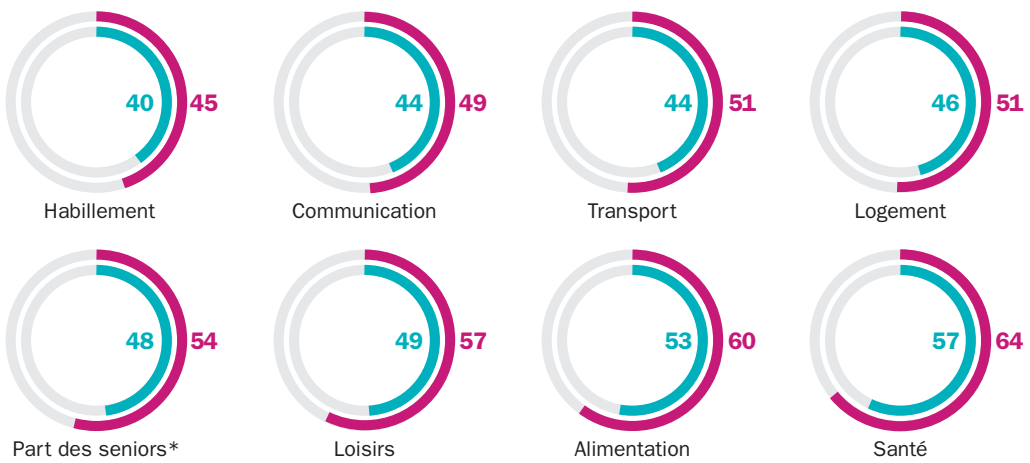

1. *Source : Insee. La croissance d'un secteur n'est pas synonyme de croissance ni de performance des entreprises dans lesquelles le fonds sera investi.*
** Part des seniors dans l'ensemble de la consommation. Source : INSEE, enquête budget des familles, 2006. Calculs CREDOC.*

RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°3

Une stratégie d'investissement qui vise en priorité le versement d'intérêts et de dividendes réguliers* avec des techniques d'investissement variées : Dette Mezzanine, Obligations Convertibles en Actions, Dettes privées, Actions de préférence, Comptes courant d'associés, Bons de souscriptions d'actions.

Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31 décembre 2021 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31 décembre 2023.

POURQUOI FINANCER LES PME PAR LA DETTE ?

- Pallier la réduction du crédit bancaire octroyé aux PME liée aux nouvelles normes prudentielles Bâle III,
- Permettre aux entrepreneurs d'obtenir des prêts bancaires supplémentaires à des taux historiquement bas,
- Permettre à des entrepreneurs de continuer leur développement en conservant la maîtrise de leur capital,
- Proposer au souscripteur d'accéder à des techniques d'investissements variés favorisant le rendement pour atteindre 100% du FIP investi en PME.

LES POINTS FORTS DE SIGMA GESTION DANS L'APPROCHE RENDEMENT

- Capitaliser sur l'expérience et la légitimité de l'investissement de Sigma Gestion en « dette PME», avec près de 100 millions d'euros déjà investis.
- Utiliser une notation externe habituellement usitée par les organismes de financement bancaire et considérée comme une diligence complémentaire : le ranking de la base de données DIANE. DIANE est la première base de données d'analyse économique et financière qui permet de classer par niveau de risque plus de 1,3 million d'entreprises françaises.

EXEMPLES DE SOCIÉTÉS ÉLIGIBLES AU FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE N° 3

Domaine d'activité

Biens et Services

Site e-commerce spécialisé dans la vente de produits destinés aux enfants âgés de 0 à 16 ans

Chiffre d'affaires : 8 M€

Effectif : 24

Domaine d'activité

Fabrication et distributions de grands appareillages orthopédiques

Chiffre d'affaires : + de 20 M€

Effectif : 187

Risque de liquidité des actifs du fonds : les titres des sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds étant investi à hauteur de 100% du montant des souscriptions en titre de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.

Risque de perte en capital : le Fonds a vocation à financer des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque en capital.

Les avantages fiscaux sont soumis au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par le fonds peut aller jusqu'au 31 décembre 2023, l'investisseur pouvant toutefois dans ce cas, céder ses parts à un tiers sous réserve de trouver un acquéreur.

** Le versement des intérêts et dividendes dépend de la santé financière de la PME, et ne présente donc pas de garantie.*

RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°3

QUI EST SIGMA GESTION ?

Emmanuel Simonneau

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
DE SIGMA GESTION*

** Après un début de carrière dans l'administration française à l'étranger, il rejoint en 1994 le bureau parisien du cabinet d'audit international KPMG. Il intègre le Groupe Sigma en 1998. En 2002, il prend la Présidence du Directoire du Groupe Sigma. En 2004, il crée Sigma Gestion.*

Depuis 1993, les gérants de Sigma investissent dans des solutions de capital investissement dédiées à de grands investisseurs et des investisseurs particuliers par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FCPI et FCPR.
A partir de 2004, Sigma Gestion devient un acteur indépendant incontournable dans la collecte d'épargne auprès d'investisseurs souhaitant financer les PME françaises.
La société est détenue par son équipe dirigeante en place depuis 2004, et par Sigma, son actionnaire historique.
S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, Sigma Gestion a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme, avec une collecte supérieure à 20 millions d'euros en 2015.

CAPITAL - INVESTISSEMENT
GESTION de FORTUNE
PALMARÈS 2015
GESTIONNAIRES EN INVESTISSEMENT INDIRECT

2e Société de gestion de Capital Investissement Indirect (FIP-FCPI) dans le Palamarès 2015 du magazine Gestion de Fortune

Depuis 22 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un palmarès des meilleurs gérants dans 19 catégories de produits financiers. Cette enquête inédite, réalisée auprès de 3 200 professionnels de la gestion de patrimoine, dont les distributeurs rémunérés par rétrocession, s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, et permet de connaître avec précision les gérants les plus appréciés des professionnels de la gestion d'actifs. Les critères de sélection sont notamment basés sur la notoriété du gérant, la qualité de la gamme, du service et de la compétence de l'équipe commerciale.

Plus de **220** millions d'euros gérés

Près de **200** PME françaises financées depuis 1993

22 collaborateurs dont 8 gérants

37 solutions distribuées

Plus de **25 000** souscriptions de particuliers

Plus de **1 000** partenaires gestionnaires de patrimoine et banques privées

Comment souscrire au FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°3

Période de souscription pour une réduction d'IR au titre de 2016 : jusqu'au 31 décembre 2016
Période de souscription pour une réduction d'ISF au titre de 2016 : Date non publiée
Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal : décès, invalidité, licenciement du souscripteur (dans le cadre de la réduction IR)
Valeur de part : 100 euros

Souscription minimale :
1.000 € (hors droits d'entrée, soit 10 parts)
Date d'agrément AMF : 11/12/2015
Code ISIN : FNS20150038

RENDEMENT BIEN-ETRE N°3 EST DISTRIBUÉ PAR

Société de Gestion : Sigma Gestion

Dépositaire : RBC Investor Services

Valeur d'origine des parts A :
100 €

Taux de Pme éligible à une réduction d'ISF : 100%

Fréquence de valeur liquidative :
semestrielle

Zone d'investissement privilégiée :
Ile-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), Bourgogne (21,71, 58,89), Rhône-Alpes (01,07, 26, 38, 43, 69, 73, 74) et PACA (04, 05, 06, 13, 83, 84)

Durée de blocage :
5 ans prorogeable 2 fois 1 an

Date estimée d'entrée en liquidation : 30 juin 2022

Date maximum de fin de liquidation :
31 décembre 2023

Date maximum estimée de la phase d'investissement :
01 juillet 2019

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FCPI Croissance Innova Plus	2006	44,36 % au 30/06/2015	30/06/2009
FCPI Croissance Innova Plus 2	2007	60 % au 30/06/2015	30/06/2010
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	2008	61,92 % au 30/06/2015	30/04/2011
FCPI Opportunité PME	2010	66,48 % au 30/06/2015	30/04/2011
FCPI Opportunités PME Europe	2011	68,05 % au 30/06/2015	30/04/2012
FCPI Opportunités PME Europe N°2	2012	65,22 % au 30/06/2015	30/04/2013
FCPI Rebond Europe 2019	2013	67,36 % au 30/06/2015	30/11/2014
FCPI Rebond Europe 2020	2014	33,09 % au 30/06/2015	31/07/2016
FCPI Rebond Europe 2021	2015	En cours de collecte	31/07/2017
FIP Croissance Grand Est 2	2006	42,80 % au 30/06/2015	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	2007	60 % au 30/06/2015	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	2008	64,92 % au 30/06/2015	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	2009	66,51 % au 30/06/2015	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	2009	51,16 % au 30/06/2015	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	2008	71,98 % au 30/06/2015	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	2009	79,62 % au 30/06/2015	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	73,54 % au 30/06/2015	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	2010	77,13 % au 30/06/2015	30/04/2012
FIP Foncièrement PME	2011	67,02 % au 30/06/2015	30/04/2013
FIP Convergence Fortuna 5.0	2011	96,70 % au 30/06/2015	30/04/2013
FCPR Rebond Pierre	2011	102 % au 30/06/2015	31/08/2011
FIP Patrimoine Bien-Être	2012	100 % au 30/06/2015	30/04/2014
FIP France Investissement PME	2012	61,73 % au 30/06/2015	30/11/2014
FIP Patrimoine Bien-Être 2	2013	65,32 % au 30/06/2015	30/01/2016
FIP Rendement Bien-Être	2014	39,47 % au 30/06/2015	30/06/2017
FIP Rendement Bien-Être n°2	2015	En cours de collecte	30/06/2018
FIP Financement Participatif	2015	En cours de collecte	30/06/2019

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement;
- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »
NOTA : Ces frais sont basés sur une estimation de souscription de 12 millions d'euros.
Certains frais sont basés sur le montant de l'actif net du Fonds et non le montant des souscriptions, une variation de l'actif net à la baisse pourra engendrer une évolution du TFAM à la hausse et une variation de l'actif net à la hausse pourra engendrer une évolution du TFAM à la baisse.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,43%	0,43%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement comprenant les frais et commissions prélevés directement ou indirectement auprès des entreprises cibles des investissements	3,98%	1,30%
Frais de constitution	0,17%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,10%	-
Frais de gestion indirects	0,05%	-
Total	**4,73%**	**1,73%**

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION («CARRIED INTEREST")

Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	Abréviation ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,25
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) (remboursement des parts A et B)	120 %

Document non contractuel. Préalablement à la souscription, le souscripteur doit obligatoirement prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FIP RENDEMENT BIEN-ETRE N°3.

Crédits photos : fotolia, Sigma Gestion